

« Un avenir en création »

**Orientations stratégiques pour le Conseil des Arts
du Canada**



Mémoire de la Conférence canadienne des arts

« Un avenir en création »

Orientations stratégiques pour le Conseil des Arts du Canada

La Conférence canadienne des arts (CCA) est heureuse de profiter de cette occasion qui lui est offerte de présenter ses observations sur les orientations stratégiques du Conseil des Arts du Canada. Formée en 1945, la CCA est le forum national de la communauté artistique et culturelle au Canada. Elle effectue des recherches, produit des analyses et fournit des expertises sur les politiques publiques concernant les arts, les institutions et les industries culturelles canadiennes. Elle favorise et éclaire le débat public entourant les enjeux politiques et fait avancer les droits des Canadiens en matière de culture.

La CCA désire féliciter le Conseil des Arts du Canada pour l'ampleur de la consultation dans laquelle il s'est engagé en élaborant son plan stratégique des années 2008 à 2011. La CCA voit dans cette initiative une reconnaissance pertinente de la maturité du secteur des arts et de la culture au Canada. En entreprenant une consultation ouverte, le Conseil a démontré à la fois du courage et une appréciation bienvenue du fait que l'expérience et l'imagination du secteur sont des ressources sous-exploitées. Nous sommes confiants que le Conseil envisagera toutes les recommandations émanant de cet exercice sérieusement et en reflétera autant que possible les meilleures idées dans le nouveau plan stratégique.

L'importance d'un conseil national des arts

La Conférence canadienne des arts croit que le plan stratégique du Conseil des Arts du Canada devrait consolider le rôle important du Conseil en tant que *chef de file au niveau national*.

Le Conseil des Arts du Canada bénéficie d'une perspective nationale particulière sur toutes les formes d'expression artistique et a accumulé une quantité phénoménale d'information sur le développement des arts, la situation des artistes et comment les autres paliers de gouvernement et le secteur privé peuvent travailler efficacement ensemble pour construire un patrimoine culturel national.

Depuis cinquante ans, le Conseil des Arts du Canada, en partenariat avec les artistes, les créateurs et les professionnels des arts, a été en mesure de favoriser le développement d'un secteur artistique dynamique et diversifié. La capacité du Conseil de poursuivre ce travail est au cœur de la santé à long terme des arts dans toutes les parties du pays. Le soutien des arts par les provinces et

les villes est un élément important de la subsistance des arts et de la culture dans notre pays; mais sa constance dépend souvent des caprices de la vie politique. En proposant un rôle fort à titre de conseil *national* des arts, le Conseil des Arts du Canada affirme l'importance d'une présence fédérale constante d'un bout à l'autre du Canada et peut encourager les autres paliers de gouvernement et le secteur privé à maintenir et à améliorer leur rôle dans le financement et la promotion des arts dans l'ensemble du Canada.

Il existe des mouvements périodiques et des appels en faveur de la décentralisation des fonctions du Conseil des Arts du Canada en cédant le financement aux conseils provinciaux des arts ou aux ministères de la culture. La CCA est fermement convaincue qu'un tel geste rendrait les arts plus vulnérables, entraverait le travail, nuirait aux artistes de tout le Canada et affaiblirait leur capacité de coopérer en co-productions, de se livrer à de nouvelles formes de création avec les médias électroniques, tout en jetant encore plus d'ombre sur la visibilité nationale des arts.

Le Conseil est également une *institution du savoir*, mais il n'a pas de plan cohérent de développement et de distribution de l'abondance des observations éclairées et des analyses cohérentes sur l'état du secteur des arts dans toutes ses manifestations. Nous croyons que la mission ou la fonction de savoir du Conseil à titre d'institution est une ressource sous-évaluée en ce moment. Le Conseil occupe une position unique pour le développement et le partage de recherches et d'analyses rigoureuses sur différentes dimensions de l'expérience artistique au Canada, fort du regard qu'il peut poser sur les dernières cinquante années de développement et de diversification du secteur des arts au Canada.

Recommandations :

Afin de manifester le rôle de chef de file du Conseil, la CCA lui recommande d'envisager diverses mesures :

1. Promouvoir une meilleure compréhension de la relation d'autonomie (arm's length) avec le gouvernement, à la fois auprès de la communauté artistique et de toute la population canadienne

Il existe beaucoup de malentendus dans le secteur des arts et de la culture et à l'extérieur de celui-ci à propos de la relation d'autonomie avec le gouvernement. Le Conseil, en tant que rouage du gouvernement fédéral, évolue dans un contexte de nombreuses politiques gouvernementales, comme la *Loi sur les langues officielles*, les politiques sur l'accès à l'information et la vie privée, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et autres. La relation d'autonomie du Conseil lui confère la capacité d'exercer des jugements de nature artistique et professionnelle sans influence politique. Mais cette liberté ne libère pas le Conseil de se conformer aux grandes orientations politiques du gouvernement du jour.

Les décisions particulières relatives aux bénéficiaires des subventions et à leurs montants sont prises de façon indépendante, par l'entremise du processus d'évaluation par les pairs et elles sont, en raison leur nature intrinsèque, essentielles pour la crédibilité du Conseil à l'intérieur du secteur, du gouvernement et de la société canadienne. Le Conseil a une longue expérience de l'administration du processus d'évaluation par les pairs et devrait être considéré comme son plus grand promoteur et défenseur. Il semble toutefois que ce processus n'est pas bien compris à l'extérieur du secteur des arts et de la culture et qu'il serait profitable de mieux l'expliquer au politique et au public.

Un effort soutenu du Conseil des Arts du Canada pour s'assurer que la relation d'autonomie soit mieux comprise par le secteur, autant pour ses forces que ses limites, ferait beaucoup pour empêcher les malentendus autour des rapports complexes entretenus par le Conseil des Arts du Canada avec le gouvernement fédéral et l'ensemble de la société.

2. S'assurer que tout plan stratégique soit bien enraciné dans la *Loi sur Conseil des Arts du Canada*

Lorsque le Parlement a adopté la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* en 1957, il a confié au Conseil un mandat d'une envergure impressionnante. Si les cinquante premières années ont surtout porté sur la partie du mandat conférée par le paragraphe 8(1) de la Loi, qui est « de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art », le Conseil a le potentiel d'utiliser d'autres dimensions de la Loi pour solidifier ce qui est fait et progresser en tant que leader de la promotion, de la compréhension et du développement des arts dans leurs nombreuses formes.

La CCA est d'avis que la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* doit être au centre d'un repositionnement du rôle de leadership du Conseil. C'est la norme en fonction de laquelle le rendement du Conseil est évalué par le Parlement et elle confère une légitimité aux activités entreprises au nom du secteur des arts.

La Loi habilite le Conseil à faire ce qui suit :

- 8(1) a) aider les organisations ayant une vocation semblable, coopérer avec elles et s'assurer leur concours;
- b) offrir, notamment par l'intermédiaire des organisations compétentes, des subventions, bourses ou prêts à des personnes se trouvant au Canada, en vue d'études ou de recherches dans le domaine des arts au Canada ou à l'étranger, et à des personnes se trouvant à l'étranger, en vue d'études ou de recherches dans le domaine des arts au Canada;
- c) décerner des prix à des personnes se trouvant au Canada pour leur rôle artistique exceptionnel;

- d) organiser ou parrainer des expositions et des spectacles artistiques ainsi que la publication d'oeuvres traitant des arts;
- f) échanger, avec des organisations ou des pays étrangers ou avec des particuliers se trouvant à l'étranger, de l'information et des connaissances en matière d'arts;
- g) organiser des manifestations destinées à faire connaître les arts canadiens à l'étranger.

Si on consacre beaucoup d'énergie au processus d'attribution des subventions à l'intérieur du Conseil, il faudrait consacrer plus d'efforts à déterminer comment le Conseil pourrait et devrait évoluer pour mieux refléter les changements du secteur des arts, de la population du Canada et des politiques publiques qui affectent les intérêts des artistes, des créateurs, des organismes du domaine des arts et des professionnels des arts, ainsi que la façon dont la culture canadienne est représentée dans le monde entier.

Le Conseil peut par conséquent démontrer un leadership ferme en déterminant comment adapter chacune des six autres dimensions du mandat à l'état actuel de l'évolution du secteur et des grandes priorités déterminées dans le document « Un avenir en création ».

3. Le Conseil des Arts du Canada en tant qu'organisation du savoir

L'alinéa 8(1) b a trait à une des observations ci-dessus, à savoir que le Conseil devrait réaffirmer sa mission à titre d'organisation du savoir et élaborer un programme de recherche complet et cohérent mettant à profit les ressources internes et externes. Tout en élargissant et en approfondissant sa capacité de recherche et d'analyse, le Conseil affirmera son leadership national en matière de compréhension de la façon dont les arts fonctionnent, évoluent et touchent les Canadiens.

Le reconnaître exige l'élaboration d'une stratégie de recherche et d'information devant être incluse dans le plan stratégique du Conseil. Il faut déterminer soigneusement si on veut soutenir la capacité interne du Conseil dans ce domaine ou si on veut élaborer un programme pour soutenir le travail des chercheurs indépendants, des universitaires et des autres professionnels et organismes intéressés par les arts et de la culture.

Peu importe la solution qui pourrait être adoptée, une stratégie de recherche cohérente viendrait bien affirmer le leadership du Conseil comme source de la recherche la plus courante et la plus complète de l'état passé, courant et futur des arts au Canada. Le Conseil doit distinguer cette fonction des activités soutenues par d'autres conseils subventionnaires comme le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Même s'il est possible pour le Conseil de travailler avec les autres conseils subventionnaires ou les organismes

de services en matière d'arts concernant des projets de recherche, l'intégrité du mandat de recherche que le Parlement lui confère doit demeurer inviolée et réelle.

4. La dimension internationale du mandat du Conseil

Dans la mondialisation d'aujourd'hui, le Conseil a une belle occasion de s'engager de façon plus significative à l'échelle internationale. Par le passé, une grande partie de la dimension internationale du mandat du Conseil était déléguée à la Commission canadienne pour l'UNESCO; il existe toutefois d'autres possibilités d'un engagement accru à l'échelle internationale. Une telle participation éclairée et rigoureuse améliorerait la réputation du Conseil comme leader à l'échelle nationale et internationale. Le Conseil a une occasion de travailler avec le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Patrimoine canadien comme leader pour promouvoir la sensibilisation aux arts et à la culture du Canada autour du monde.

Conclusion

Le Conseil des Arts du Canada a atteint son cinquantième anniversaire avec une série remarquable de réalisations. Avec l'aide du Conseil et en partenariat avec celui-ci, les artistes, les créateurs, les organismes du domaine des arts et les professionnels de la scène canadiens ont fait partie de l'un des triomphes non célébrés de notre vie nationale. En seulement cinquante ans, le secteur culturel du Canada s'est affirmé comme l'un des secteurs du marché du travail canadien qui s'est développé le plus rapidement. Nos artistes et nos créateurs ont mérité chez nous et autour du monde des prix pour l'excellence et l'originalité de leur travail.

La Conférence canadienne des arts renouvelle son engagement envers le Conseil des Arts du Canada à titre de grande source de savoir, de compréhension et de soutien du secteur des arts. En entreprenant ce processus de planification stratégique, nous espérons que le Conseil puisse jouer un rôle encore plus fort et plus large au cours des années à venir en tant que vrai leader national du domaine des arts.